



Formation en radiologie extra-buccale (OPT & Télé)

**POUR AD ET AP SELON ORDONNANCE SUR LA FORMATION
EN RADIOPROTECTION MP13** Obligatoire pour les AD & AP
qui effectuent des OPT/Télé, conformément à l'Ordonnance sur la
radioprotection du 1er janvier 2018 et aux directives de l'OFSP et SSO.

Inscrivez-vous
en ligne:



SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025 | JOURNÉE THÉORIE
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 | JOURNÉE PRATIQUE
PHASE D'EXERCICES PRATIQUES
SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 | EXAMEN

Formation en radiologie extra-buccale (OPT & Télé)

POUR AD ET AP SELON ORDONNANCE SUR LA FORMATION
EN RADIOPROTECTION MP13

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Soumettez-vous le talon d'inscription dûment rempli, signé et accompagné des documents / justificatifs suivants:

- **Copie du passeport ou de la carte d'identité**
- **Copie du CFC d'assistante dentaire** ou diplôme fédéral d'assistante dentaire avec autorisation d'effectuer des radiographies ou diplôme étranger reconnu avec autorisation d'effectuer des radiographies Diplôme SSO relevant de l'ancien droit d'assistante dentaire autorisée à effectuer des radiographies.
- **Attestation de l'employeur** concernant le contrat de travail en cours.
- **Certificat de formateur professionnel** du médecin-dentiste responsable au cabinet (pour les apprenti.es ou formateur adultes par exemple) ou l'attestation de formation en radiologie extra-orale.

Nous vous remercions d'avance de nous faire parvenir vos documents scannés (y.c le talon d'inscription) uniquement à n.poget@zfz.ch . Nous vous ferons parvenir dans les meilleurs délais une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture à régler avant le début du cours.

FINANCE

Formation OPT:

CHF 1490.–

(Théorie, Pratique OPT & Examen)

Formation OPT & TELE

CHF 1790.–

(Théorie, Pratique OPT & TELE, Examen)

Frais de licence SSO

L'organisateur du cours doit s'acquitter d'une taxe de CHF 200.- par participant et d'un montant fixe de CHF 1'950.- supplémentaire par cours auprès de la SSO pour la redevance de licence.

LES SPONSORS

karrdental

KALADENT



Programme et contenu de la formation

1 SAMEDI 08 NOVEMBRE 2025 PARTIE THÉORIQUE OPT ET FR (8 MODULES)

09:00 – 17:00 | Online ou en replay

- Connaissance / fonctionnalité de l'appareil OPT
- Positionnement correct du patient
- Gestion des erreurs de positionnement du patient
- Radioprotection / aspects dosimétriques
- Mesures spécifiques d'adaptation posologique
- Constance
- Base légale
- Gestion des données

2 VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 PHASE PRATIQUE

09:00 – 16:00 | Kaladent Showroom | Mont-sur-Lausanne

- Connaissance / fonctionnalité des appareils OPT
- Positionnement du patient
- Gestion des erreurs de positionnement des patients
- Positionnement du patient et ajustement de la dose

3 EXERCICES AU CABINET

Dans la phase de pratique, le participant sous la supervision d'une personne autorisée doit fournir 30 OPT avec en option 20 TELE avant de se présenter à l'examen final.

4 SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 | EXAMEN QCM

10:00 – 11:00 | Hôtel Aquatis Lausanne

Peu avant l'examen, nous aurons une séance de «refresh» online pour parcourir les points essentiels. L'examen se déroule sur site. Le/la candidat.e a le droit à quatre essais. L'examen (questionnaire à choix multiples) dure 30 minutes. La réussite s'applique lorsque 75% des réponses sont correctes.



PD Dr Norbert Cionca
Spécialiste parodontologie
Université de Genève



Pajtime Fetaj
Formatrice agréée CPRé
Responsable ASAD
Romandie

FORMATION EN RADIOLOGIE EXTRA-BUCCALE OPT & Télé



Samedi 8 novembre 2025

Partie Théorique
(8 modules à distance)
online via ZOOM ou replay
09:00-16:00

Vendredi

28 novembre 2025

Partie Pratique
Kaladent Showroom,
Mont-sur-Lausanne
09:00-16:00

Phase d'exercices

pratiques en cabinet avec
collecte de clichés

Samedi 5 septembre 2026

Examen Final QCM
Hôtel Aquatis Lausanne
10:00-11:00



... pour rester à jour.

Fortbildung Zürichsee GmbH
Verenastrasse 4b, 8832 Wollerau
+41 44 727 40 18
www.zfz.ch | info@zfz.ch | Suivez-nous



Contact et inscription

Nadia Poget
+41 79 109 80 07
n.poget@zfz.ch

Conditions générales. Les places de cours sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les frais de cours doivent être réglés dans les 30 jours après réception de la facture. Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et ne sera pas acceptée par téléphone. En cas d'annulation au plus tard deux semaines avant la date du cours, les frais de cours sont remboursés, déduction faite d'une indemnité de 80 CHF pour frais administratifs. Si une autre formation est réservée dans la semaine suivant l'annulation, cette indemnité n'est pas due. En cas de désistement ultérieur ou de non-présentation, le montant total du cours est dû. Les prix des hôtels sont indiqués sans garantie. Veuillez vous informer directement auprès de l'hôtel. La réservation des chambres se fait également directement auprès de l'hôtel.